

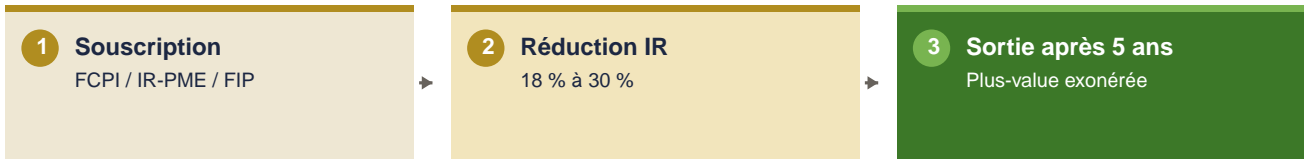
IR-PME (Madelin)

Réduction d'IR jusqu'à 25 % du versement direct au capital de PME

PRÉSENTATION

Versement direct au capital d'une PME éligible (au sens européen) ou via une holding ISF-PME. Réduction d'IR de 18 % (taux majoré de 25 % depuis loi de finances 2024 sous conditions). Plafond 50 000 € seul / 100 000 € couple.

MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

AVANTAGES

- Réduction d'IR immédiate
- Investissement direct dans l'économie réelle
- Conservation 5 ans !' exonération PV (sous conditions)
- Choix précis de l'entreprise (vs FCPI)

POINTS DE VIGILANCE

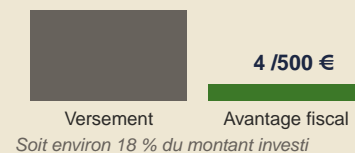
- Conservation obligatoire 5 ans (sinon reprise du crédit IR)
- Risque total sur 1 entreprise (vs mutualisation FCPI)
- Gestion administrative
- Plafonnement des niches fiscales

CAS D'USAGE TYPE

EXEMPLE

Cadre TMI 45 %, investit 25 000 € au capital d'une SAS éligible : réduction d'IR de 4 500 € (18 %) ou 6 250 € (25 %).

IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE)



Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Risque de perte partielle ou totale en capital. Les PME innovantes présentent un risque de défaillance élevé.
- Liquidité quasi-nulle pendant 5 à 10 ans. Sortie dépendante du calendrier du fonds.
- L'avantage fiscal est conditionné à une durée de détention minimale de 5 ans.
- Performance non garantie.

Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — sebastien.bailly@asterale.fr. À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF) ou le médiateur de la consommation compétent.

Cette solution vous intéresse ?

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « IR-PME (Madelin) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

Premier entretien offert — 1 heure

Pour étudier « IR-PME (Madelin) » avec vous

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

Réservez sur www.asterale.fr · 06 28 54 13 74